



EDITO - Newsletter SEPTEMBRE 2018

Chers Amis,

La télémédecine c'est parti : depuis le 15 septembre 2018 tout médecin peut coter un acte de téléconsultation depuis son cabinet.

Comment ça marche : un micro, une caméra et vous êtes en lien avec votre patient qui sera à distance de son domicile ou d'une structure équipée d'outils connectés. Le tout par le biais d'une plateforme de télémédecine entièrement sécurisée.

Les téléconsultations s'inscrivent dans le cadre du parcours de soins, à l'exception des patients ne disposant pas de médecin traitant ou en cas d'indisponibilité du médecin traitant.

L'URML Normandie travaille à une cohérence régionale et territoriale dans la mise en œuvre de ces nouvelles activités, avec l'élaboration de véritables projets médicaux territoriaux de télémédecine tout en s'appuyant sur la Charte Régionale Télémédecine, véritable gage de qualité grâce à la labellisation régionale.

L'URML Normandie s'engage avec vous et pour vous :

- Création d'un pool régional de télémédecine de 150 médecins.
- Expérimentation d'élaboration et mise en œuvre projets médicaux territoriaux de télémédecine dans des territoires fragiles.
- Mise en place de téléconsultations au sein des EHPADs de Normandie depuis juin 2018.
- Mise en place d'un projet spécifique de télémédecine en ophtalmologie.

Pour répondre à toutes vos questions, l'URML proposera très prochainement des réunions d'information et de formation à la télémédecine.



Dr Antoine Leveueur
Président URML Normandie